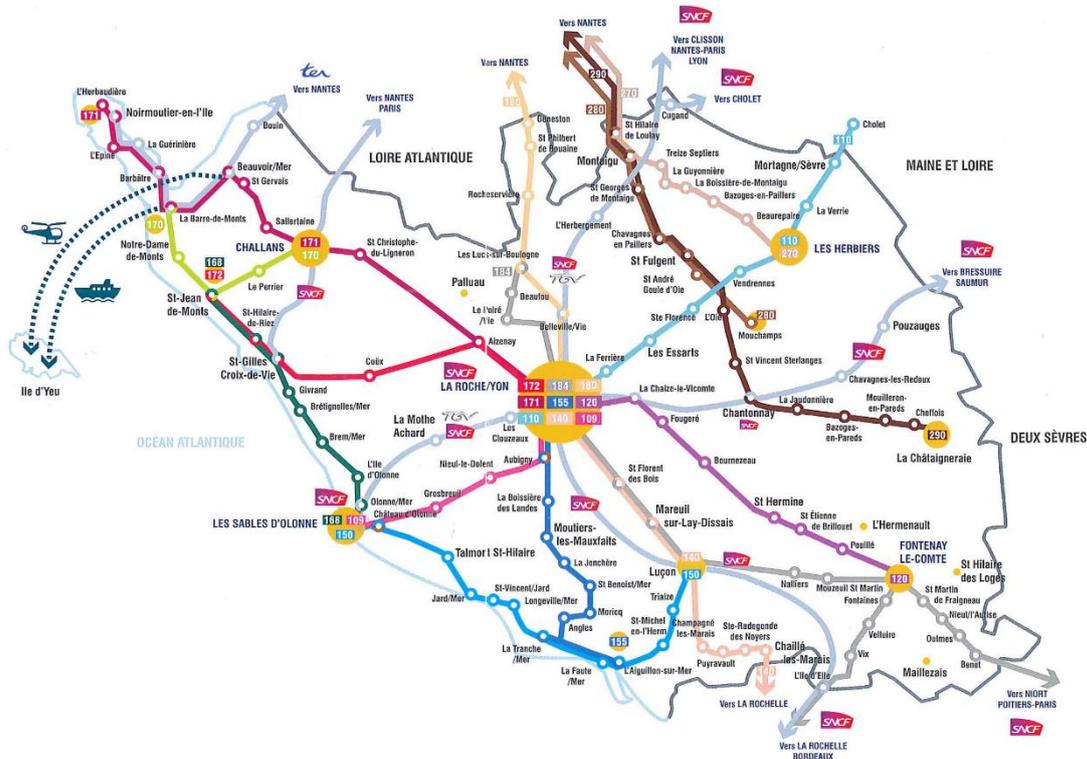


Méthode pour assurer une ligne



■ Définition

Il s'agit d'assurer le transport de personnes (salariés, scolaires, retraités), d'une ville à une autre, en suivant un itinéraire et des horaires définis à l'avance et en appliquant une tarification validée par Le Département.

Son exploitation est principalement confiée à des entreprises privées ayant signé une convention à durée déterminée avec une Autorité Organisatrice : Le Département. Les règles de fonctionnement des lignes sont consignées dans un document appelé Cahier des Charges.

Ces lignes sont ouvertes à tous les usagers, abonnés ou non. Le conducteur doit par conséquent se munir de billetteries (carnet de billets mains et carnet de tickets) pour être en mesure d'établir un titre de transport.

■ Documents de service

- 1 L'indicateur officiel des horaires
- 2 Le descriptif des segments
- 3 La billetterie : procédures
- 4 Le comptage clientèle

2 – Le descriptif des segments

Pour connaître les horaires et les arrêts d'une ligne, référez-vous au descriptif de la course, fourni au conducteur lors du repérage.

Par la suite, ce descriptif peut vous être fourni par l'exploitation sur demande (Ci-dessous).

Liste des Segments

De : 00:00 à : 24:00 heures Date 16/04/2010 10:29:58

Segment	Heure	Lieu de Départ / Arrivée	Libellé Segment / Client	Eta. / Catégorie	Activité / Secteur	LMCJVS D Calendrier
L184 1805C	18:35	LA ROCHE SYON GR	LA ROCHE GR - TOUVOIS	HOR_ROCHE	LIGNE SCOL	V
	19:35	TOUVOIS	ABONNES	SCOLAIRE	LA ROCHE	COL & LYC
Observations DEPART DU QUAI 1 EN GARE ROUTIERE DE LA ROCHE						

N° du service régulier

Jours de fonctionnement

Itinéraire	Heure	Lieu de passage
	18:35	LA ROCHE SYON GR
	18:40	LA ROCHE SYON SNCF
	18:49	LA GENETOUZE
	18:55	LE POIRE SUR VIE - POMPIERS
	18:57	LE POIRE - LOTISSEMENT MARCHAY
	19:00	ST PIERRE LA MADELAINE
	19:05	LE PONT
	19:09	L'ESRONNIERE
	19:12	LA TENAILLIERE
	19:16	PALLUAU
	19:20	ST ETIENNE DU BOIS
	19:23	GRAND LANDES
	19:25	LA JAUBRETIERE
	19:29	FALLERON - CROIX DES MARECHAUX
	19:30	FALLERON - CENTRE
	19:35	TOUVOIS

Horaires

Itinéraire

Nombre total de segments : 1

Remarque :

Si vous découvrez une anomalie sur ce descriptif (noms d'arrêts et/ou horaires incorrects) signalez la, le plus rapidement à votre responsable **par écrit**.

3 – La billetterie : procédures

Lorsque vous assurez une ligne régulière, vous devez contrôler tous les titres de transport des voyageurs et en percevoir le prix à acquitter si besoin est.

A cet effet, n'oubliez pas de prendre avec vous :

- un fonds de caisse → 
- un carnet de billets mains **et** une machine pidion (si celle-ci tombe en panne) → 
- un carnet de billets mains
- différents titres de transport (des tickets 1 zone, des tickets Lila, des tickets CTY)
- le dossier « conducteur/receveur »

Remettre le versement des sommes encaissées au rythme prévu sur la feuille de journée et au plus tard le dernier jour de chaque mois. Dans le cas où aucune recette n'a été perçue au cours du mois, vous devez établir quand même un relevé en inscrivant la mention « néant » à remettre également au plus tard le dernier jour de chaque mois (voir « dossier conducteur/receveur »).

Ce chapitre est développé en détail dans le dossier « conducteur/ receveur »



■ 4 – Le comptage clientèle

Pour des raisons d'organisation (souvent à la rentrée scolaire) ou à la demande du Conseil Général, nous pouvons être amenés à vous demander de remplir une « fiche comptage ». Ces comptages doivent être faits avec rigueur pour avoir une vue exacte du terrain et exploiter au mieux ces données.

FICHE DE COMPTAGE								
NOM DU CONDUCTEUR :				N° DE PARC DU VEHICULE :				
Lieu de départ : LES LUCS SIBOULOGNE				Kms Départ Garage : _____				
Lieu d'arrivée : NANTES GR BACO				Kms Lieu de départ : _____				
				Kms Arrivée : _____				
				Kms Retour Garage : _____				
SEGMENT :	1180 030 B	NOMBRE DE PERSONNES TRANSPORTEES						
FORAISE	LIEU DE PASSAGE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
06.20	LES LUCS SIBOULOGNE							
06.25	RIBOURT							
06.30	ROCHERSVIEUX							
06.35	ST HILBERT DE BOUANE							
06.40	LA ROCHE MOEUN							
06.45	CHARENTON							
06.47	MARBOIS							
06.50	LA BOULLE D'OR							
06.51	LA LOUBRE							
06.54	HAUT VIEUX							
06.55	VIAUX CENTRE							
06.57	LE PEROU							
07.01	L'Y SORNIERES							
07.06	LA GARDIE							
07.09	LES YMOULANS							
07.12	REZE LYCEE NOTRE DAME							
07.14	REZE ST PAUL							
07.15	FLANCHER MARTYR							
07.17	NANTES - PRIMEL							
07.19	BOULEVARD VINCENT GACHE							
07.21	NANTES SMTZ SUD							
07.23	NANTES GR BACO							



En Gare Routière de la Roche sur Yon, et au vu de l'importance du trafic, il est recommandé d'informer le responsable des quais ou le personnel du guichet de votre arrivée.